

Détermination et versement de la Prime

Payeur de la Prime :
Montant de la Prime : Voir échéancier
Devise de la Prime : Voir échéancier
Date(s) de Paiement de la Prime : Voir échéancier

Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :

- Dates de Détermination du Taux Variable : Jour Ouvré Target
- Dates de Paiements : Jour Ouvré Target

Convention de Jour Ouvré : Jour(s) Ouvré(s) suivant(s) sauf mois suivant

Instructions de Paiements :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- EUR 100961810200044936101 06

("le Client") déclare et atteste au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL que :

1. il ne s'en est pas remis aux avis (soit écrits soit oraux) de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en ce qui concerne cette Transaction, autres que les déclarations mentionnées (i) dans la Convention et (ii) dans cette Confirmation;
2. il déclare et atteste qu'il dispose de l'expérience et de la connaissance nécessaire pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction après avoir fait sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires jugés nécessaires et ne s'en est pas remis pour cela au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL;
3. il comprend les termes, conditions et risques de cette Transaction et accepte ces termes et conditions et les conséquences (financières ou autres) de ces risques;
4. Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL n'agit pas en qualité d'agent, de mandataire ou de conseil à son égard en ce qui concerne cette Transaction;
5. il conclut cette Transaction après avoir pris les avis qu'il juge nécessaire en matière fiscale, comptable, réglementaire, légale et financière et sans s'en remettre à une opinion quelconque de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Sauf dispositif de validation tacite des confirmations prévu au titre de la convention-cadre, nous attirons votre attention sur les délais réglementaires de confirmation des Transactions résultant du Règlement EMIR :

(a) 2 Jours Ouvrés à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie non financière en dessous des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR, et

(b) 1 Jour Ouvré à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie financière ou contrepartie non financière au-dessus des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces délais et de nous retourner un exemplaire, dûment signé par vos représentants habilités, de cette Confirmation, dans le délai indiqué au point (a) ou (b) selon votre cas, accompagné des pouvoirs et spécimen de signature de votre signataire ainsi que de vos instructions de règlement et votre numéro de compte à l'adresse suivante :

Courriel : sdm-serviceclient@cic.fr

L'absence, le cas échéant, de réception par nos services de la Confirmation signée dans les délais mentionnés au point (a) ou (b) et conformément aux modalités décrites ci-dessus n'affectera en rien la validité de la Transaction.

Toute contestation sur la présente Confirmation doit parvenir au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL au plus tard dans les délais ci-dessus mentionnés au point (a) ou (b) selon votre cas. Dans la mesure où ce principe serait acté dans la Convention, l'absence de contestation dans ces délais, sauf erreur manifeste, est réputé valoir accord des Parties sur les termes de la Confirmation.

La résiliation anticipée, totale ou partielle, ou la restructuration, quelle qu'en soit la raison, d'une opération sur instruments financiers à terme est susceptible de générer un solde (appelé « Solde de Résiliation » dans la Convention-Cadre) au profit ou au détriment du client en fonction de l'évolution favorable ou défavorable des conditions de marchés entre les dates de mise en place et de résiliation. Le montant des pertes ou gains potentiels en résultant pour le client ne peut être connu à l'avance.

Comme la mise en place de l'instrument financier à terme a été déclarée réalisée à titre de couverture, la résiliation anticipée ou la restructuration de la couverture devrait avoir un effet inversement corrélé à celui de la résiliation ou la restructuration de l'opération couverte, ce qui est susceptible d'effacer de potentiels gains réalisés sur l'opération couverte.

Les termes et expressions ci-dessus précédés d'une majuscule et non définis par ailleurs, ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

L'information contenue dans ce document est strictement confidentielle. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est prohibée. Si vous n'êtes pas le destinataire adapté à ce message, nous vous remercions de bien vouloir le transférer à la personne adéquate ou à défaut de le supprimer, et de prévenir l'expéditeur de cette erreur.

Coûts liés au produit (1) : EUR 9,998.00

(1) Coûts du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, déjà inclus dans le prix de l'opération traitée.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cette Transaction au +33 1 53 48 86 47.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS :
LEI : N4JDFKKH2FTD8RKFXO39

M.FLORIANOWICZ



J.C.NAEYAERT



ANNEXE 1

Echéancier Taux Plafond

Montant Notionnel	Date de Fixing	Début de Période	Fin de Période	Date de Paiement	Nb de jours par Période	Date de Paiement de la Prime	Montant et Devise de la Prime
15,000,000.00	26/10/2022	28/10/2022	30/01/2023	30/01/2023	94	30/01/2023	EUR 37,768.40
15,000,000.00	26/01/2023	30/01/2023	28/04/2023	28/04/2023	88	28/04/2023	EUR 35,357.60
15,000,000.00	26/04/2023	28/04/2023	28/07/2023	28/07/2023	91	28/07/2023	EUR 36,563.07
13,821,000.00	26/07/2023	28/07/2023	30/10/2023	30/10/2023	94	30/10/2023	EUR 34,799.80
13,821,000.00	26/10/2023	30/10/2023	29/01/2024	29/01/2024	91	29/01/2024	EUR 33,689.22
13,821,000.00	25/01/2024	29/01/2024	29/04/2024	29/04/2024	91	29/04/2024	EUR 33,689.22
13,821,000.00	25/04/2024	29/04/2024	29/07/2024	29/07/2024	91	29/07/2024	EUR 33,689.22
12,642,000.00	25/07/2024	29/07/2024	28/10/2024	28/10/2024	91	28/10/2024	EUR 30,815.36
12,642,000.00	24/10/2024	28/10/2024	28/01/2025	28/01/2025	92	28/01/2025	EUR 31,154.02
12,642,000.00	24/01/2025	28/01/2025	28/04/2025	28/04/2025	90	28/04/2025	EUR 30,476.70
12,642,000.00	24/04/2025	28/04/2025	28/07/2025	28/07/2025	91	28/07/2025	EUR 30,815.36
11,463,000.00	24/07/2025	28/07/2025	28/10/2025	28/10/2025	92	28/10/2025	EUR 28,248.57
11,463,000.00	24/10/2025	28/10/2025	28/01/2026	28/01/2026	92	28/01/2026	EUR 28,248.57
11,463,000.00	26/01/2026	28/01/2026	28/04/2026	28/04/2026	90	28/04/2026	EUR 27,634.43
11,463,000.00	24/04/2026	28/04/2026	28/07/2026	28/07/2026	91	28/07/2026	EUR 27,941.50
10,284,000.00	24/07/2026	28/07/2026	28/10/2026	28/10/2026	92	28/10/2026	EUR 25,343.13